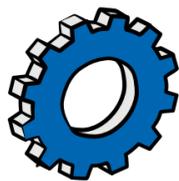




L'ENVIRONNEMENT

Tous concernés



Sommaire

04

À la une

Réduire, Réutiliser, Recycler : le trio gagnant

06

Zoom sur...

Des actions concrètes !

08

En bref

09

Le dessin de l'Écho

L'Atout verre

10

Dans les communes

La preuve par cinq

11

Reportage

Le printemps des biodéchets

14

L'interview

Michel Recordier, Récupagrie

15

Questions / Réponses



Christian GROS

Président de la Communauté d'Agglomération
Les Sorgues du Comtat

Édito

Dans notre agglomération, nous sommes unis dans une démarche collective pour réduire, réutiliser et recycler nos déchets. C'est un engagement fort qui nécessite un changement de comportement, un changement porteur d'espoir, de progrès et d'épanouissement.

Chacun est invité à se joindre à cette démarche collective.

Réduire : En changeant nos habitudes de consommation, nous pouvons diminuer la quantité de déchets que nous produisons. Cela implique d'adopter des comportements plus responsables, tels que limiter les emballages superflus et lutter contre le gaspillage alimentaire.

Réutiliser : Nous encourageons activement la réutilisation des objets afin de leur donner une seconde vie. En favorisant la réparation, la transformation et le don, nous contribuons à réduire notre empreinte écologique tout en soutenant l'économie locale.

Recycler : Le tri sélectif est au cœur de notre démarche. En triant correctement nos déchets, nous permettons leur recyclage et réduisons ainsi notre impact sur l'environnement. De plus, le compostage des biodéchets est encouragé pour valoriser ces matières organiques.

“ En valorisant nos actions individuelles, nous construisons ensemble un avenir plus propre et plus durable. Chaque acte compte, chaque initiative est précieuse ... ”

En valorisant nos actions individuelles, nous construisons ensemble un avenir plus propre et plus durable. Réduire notre consommation, réutiliser nos objets et recycler nos déchets sont autant de gestes qui témoignent de notre volonté commune de préserver notre environnement. Chaque acte compte, chaque initiative est précieuse, inspirante.

En nous engageant activement dans cette transition vers le zéro déchet, nous faisons preuve de responsabilité et de solidarité envers les générations futures.

Ensemble, transformons nos déchets en ressources précieuses et construisons un avenir meilleur pour tous.

Nous sommes résolus à relever ce défi environnemental et sociétal, et à agir à vos côtés pour un monde sans déchets et des espaces publics plus propres.

Ensemble, nous pouvons faire la différence !

Infos Pratiques

■ Accueil : Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat

340, Boulevard d'Avignon - CS 6075 - 84170 Montoux
04 90 61 15 50 - accueil@sorguesducomtat.fr
Lundi au vendredi 8h30/12h - 13h30/17h

■ Urbanisme (sans RDV)

Althen-Montoux-Pernes-Sorgues, au siège de la CASC : lundi, mardi, jeudi 13h30/17h
(sur RDV : 04 90 61 15 50)
Bédarrides, à la mairie : lundi au vendredi 8h30/12h (sur RDV : 04 90 33 01 48)

■ Service Public d'Assainissement Non Collectif (sans RDV)

Althen-Montoux-Pernes : 04.90.61.15.50 - spanc@sorguesducomtat.fr
Bédarrides-Sorgues : Syndicat Rhône-Ventoux 04 90 60 81 81

■ Centres Techniques Communautaires

CTC - Althen-des-Paluds - Chemin du Fresquounet
04 90 35 23 66 - services.techniques@althendespaluds.fr

CTC - Bédarrides - Chemin de Saint Étienne
04 90 33 12 46 - bedarrides.stc@sorguesducomtat.fr

CTC - Montoux - 1, Chemin des Esquerts
04 90 66 97 20 - montoux.stc@sorguesducomtat.fr

CTC - Pernes-les-Fontaines - 33, Avenue des Vignerons
04 90 61 64 91 - pernes.stc@sorguesducomtat.fr

CTC - Sorgues - 337, Avenue du Fournalet
04 90 61 15 69 - Sorgues.stc@sorguesducomtat.fr

■ Encombrants : enlèvement gratuit sur RDV (Tél : CTC)

■ Déchetteries (horaires d'été)

À Pernes-les-Fontaines : route de Velleron (D31)
À Sorgues : petite route de Bédarrides (D183)
Lundi à vendredi : 8h00 - 16h50 • Samedi : 8 h - 15h50
(Professionnels : accès du lundi au vendredi 12h)
Fermé dimanches et jours fériés

■ Toutes les infos sur la collecte des ordures ménagères, les consignes de tri et les déchetteries



■ Suivez-nous sur



L'ÉCHO DES SORGUES DU COMTAT

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat
340, Boulevard d'Avignon - CS 6075 - 84170 Montoux
Tél. : 04 90 61 15 50

Directeur de la publication : Christian GROS

Rédactrice en chef : Claire CANTERO-TREMBLEY

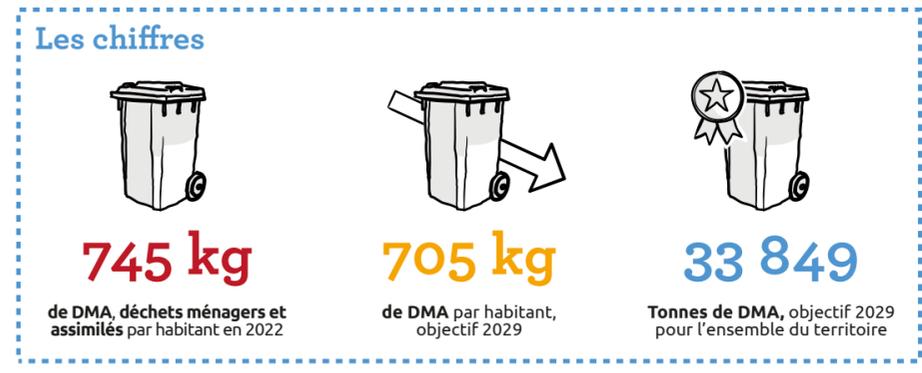
Rédaction et photos : Pôle communication des Sorgues du Comtat.

Réalisation maquette : Ambition-com

Impression : MG Imprimerie

Tirage : 28 000 ex. - Imprimé en France sur papier PEFC, issu de forêts gérées durablement.

Distribution : association d'insertion L'Envol.



Réduire, Réutiliser et Recycler : le trio gagnant

S'engager, l'affaire de tous !

Réfléchir à la question du Zéro déchet, c'est permettre à chacun, habitants, entreprises, collectivités, établissements scolaires de réduire le volume des poubelles. Pour répondre à ce défi environnemental et sociétal, notre communauté joue un rôle d'accompagnatrice et de facilitatrice auprès de chacun. En déclinant des actions au service de trois R pour Réduire, Réutiliser et Recycler.

Réduire c'est changer ses habitudes de consommation.

Le message est simple, il faut agir avant de soulever le couvercle de sa poubelle pour jeter. Au centre du sujet, la modification de nos habitudes de consommation. « Réduire c'est sortir du tout jetable, de l'objet à usage unique, du suremballage. Si l'on y réfléchit, réduire repose sur des pratiques de bon sens comme utiliser un contenant réutilisable, lutter contre le gaspillage alimentaire, acheter ce dont on a réellement besoin, limiter les produits sous emballage et composter » explique Cyrille Gaillard, vice-président en charge de la politique déchets.

« Chaque citoyen est concerné par le tri des déchets et peut réfléchir à comment en produire moins »
Michel Terrisse
 Vice-président délégué à l'Environnement.

Réutiliser, une des clés

Les deux chalets du réemploi installés dans les déchetteries de Pernes les Fontaines et Sorgues fonctionnent déjà bien. Mais des projets sont à l'étude pour aller plus loin. « Il faut changer notre regard pour voir en nos déchets de futures ressources » explique Lola Holoduk, cheffe de la nouvelle politique déchets. Les principes de réparation, de transformation, de dons font leur chemin pour augmenter le réemploi. Et pourquoi pas aussi une ressourcerie ou une déchetterie inversée* sur le territoire ?

Mais à l'ère de la surconsommation, l'étape actuelle est au retour à des tendances abandonnées, comme réparer ses vêtements, son électro-ménager, préserver la durée de vie des objets. Et qui contribuent à diminuer nos dépenses à l'heure où le pouvoir d'achat est la préoccupation du plus grand nombre. Le service Nouvelle Politique déchets a entamé l'identification, sur le territoire, d'artisans de l'économie de proximité ou de fablab, inscrits dans une démarche de développement durable. Bientôt un annuaire des répar'acteurs pour les habitants ?

*Une déchetterie inversée est un lieu où les déchets des uns font le bonheur des autres. Au lieu de jeter les objets qu'ils n'utilisent plus comme dans une déchetterie classique, les habitants les déposent dans des espaces de dons. S'ils le souhaitent, ils peuvent aussi prendre ceux qui les intéressent. Le tout, gratuitement.



**RÉDUIRE
RÉUTILISER
RECYCLER**

Sorgues du Comtat
AGGLO

Recycler c'est trier avant tout

Depuis l'extension des consignes de tri, l'information est délivrée en continu sur nos communes. L'enjeu, réduire l'enfouissement et l'incinération. Recycler, c'est aussi trier ses biodéchets, soit un tiers du volume de sa poubelle et composter grâce à l'accompagnement de la CASC avec les composteurs individuels partagés ou les points d'apport volontaire mis à disposition.

DÉCOUVREZ L'INTERVIEW VIDEO DE LOLA HOLODIUK




Trieur d'élite !

D'après l'enquête IPSOS réalisée par Citéo en 2023 auprès des habitants des Sorgues du Comtat, la confiance pour l'utilité du recyclage a progressé. 78% des habitants savent qu'il est possible de trier tous les emballages, 35 % connaissent précisément les consignes pour chaque type de matériau. Pour 85 % des habitants, les consignes facilitent le tri et 65% pensent que les emballages sont bien recyclés.

Les éco-ambassadrices

véritables messagères de l'éco-citoyenneté, elles œuvrent en continu pour sensibiliser aux bons gestes, informer sur les moyens mis en œuvre, en couvrant tous les champs des trois R.





Les chiffres



-3 670

tonnes de déchets ménagers d'ici 2029 dont :

- 2041 tonnes d'ordures ménagères
- 152 tonnes de collecte sélective
- 1477 tonnes en déchetteries



-18,3

kg /an /hab de déchets de cuisine



16

actions pour réduire nos déchets

Des mesures concrètes

Depuis plusieurs années, nous avons déjà initié des actions de réduction des déchets et de protection de l'environnement. Maintenant, il faut passer la vitesse supérieure et aller plus loin, notamment sur le gaspillage (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire)**.

Le programme de prévention des déchets consiste à mener des actions dans plusieurs directions :

D'abord, joindre le geste à la parole : c'est ce que l'on appelle l'éco-exemplarité des administrations publiques et des citoyens ; dans la gestion interne des déchets au sein de nos collectivités et dans les usages privés.

La sensibilisation sur la prévention des déchets devient une priorité pour aider chacun à changer ses comportements de manière positive.

Des actions concrètes !

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés *

Réduire, Réutiliser, Recycler, oui ... Mais comment fait-on concrètement pour arriver à une réelle diminution de nos déchets produits ? Pour arriver à l'objectif de diminution de 77 kilos de déchets par habitant d'ici 2029 ? Coup de projecteur sur ce programme qui ambitionne de faire évoluer les comportements.

Pourquoi faut-il réduire encore plus les déchets ?

De 2015 à 2022, les ménages du territoire intercommunal ont réduit leurs déchets de 37 kg/an, et ce malgré une augmentation de la population. Le spectacle de poubelles qui parfois débordent devrait donc appartenir au passé... Mais au-delà des moyens mis en œuvre, dont l'extension des consignes de tri adoptée par les habitants, le spectre d'une production de déchets non maîtrisée est une menace contre laquelle chacun peut lutter à son niveau.



Le PLPDMA

Obligatoire depuis la loi Grenelle 2, l'élaboration du PLPDMA a été finalisée fin 2023 et validée par les élus de la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat en janvier 2024. D'une durée de 6 ans, il a pour objectif de réduire de 10 % la production des déchets du territoire par rapport à 2015, année de référence. Ce qui équivaut à passer de 782 kg/an/Hab à 705kg/an/Hab.

Tout le monde gagne à s'engager dans la lutte contre le gaspillage des ressources. Par un comportement éco responsable, contribuons à économiser les matières premières et réduisons l'impact sur l'environnement des produits consommés (de leur fabrication à leur élimination).

Et notre porte-monnaie nous en remerciera aussi !

Car le traitement des déchets (collecte, recyclage, incinération...) génère des coûts de plus en plus élevés pour la collectivité mais impacte aussi notre pouvoir d'achat. En consommant « responsable » on consomme aussi de manière plus économique.



“ Ce qui est important c'est d'informer les gens sur les quantités de déchets générées sur nos communes mais surtout de leur apporter des solutions concrètes pour les réduire ”

Cyrille Gaillard
Vice président délégué aux déchets.

Actions de proximité dans les quartiers, les écoles, sur les marchés, informations et outils pour passer à l'action, partenariat avec les commerces, les associations, les festivals pour plus de valorisation des déchets et donc moins d'impacts environnementaux !

Nous allons aussi traquer les déchets sauvages ou abandonnés dans nos espaces publics, agir sur les mégots (avec l'installation d'équipements dédiés), récupérer les bio déchets, trier de nouveaux objets comme les polystyrènes, les fenêtres ou les articles de sport et de loisir de plein air.

Et parce que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, pensons réemploi, réparation des objets, lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction des emballages dans nos achats ...

Alors oui ! Changer nos habitudes nous bouscule un peu. Mais une fois la transition effectuée, on regardera en arrière en se demandant comment on a pu faire autrement (ex. mélanger tous ses déchets pour qu'ils soient brûlés ou incinérés plutôt que de faire le tri)."

Prêts pour agir avec nous ?

- * les déchets assimilés correspondent aux déchets d'origine artisanale et commerciale.
- ** La loi anti gaspillage comprend une série de mesures visant à réduire les déchets en encourageant les entreprises et consommateurs à adopter des modes de production et de consommation plus durables :
 - Restreindre progressivement l'emploi du plastique jetable pour en sortir définitivement à l'horizon 2040
 - Limiter le gaspillage en favorisant le réemploi solidaire
 - Apporter une information claire et transparente au consommateur
 - Lutter contre l'obsolescence programmée en facilitant la réparation des objets déjà produits ;
 - Inciter les filières les plus polluantes à mieux produire et gérer leurs déchets

RETROUVEZ L'INTERVIEW DE CITEO ICI



Citeo est un éco-organisme qui œuvre à la simplification et à la systématisation du geste de tri, à domicile mais aussi hors foyer.



À votre service

Stop aux mégots !

L'une des grosses problématiques sur l'ensemble de notre territoire, comme ailleurs, c'est la présence de mégots, partout. Certes, depuis la mise en place successive des plans Vigipirate, de nombreuses communes ont dû enlever les poubelles de rue dont les couvercles faisaient office de cendriers. Mais nous avons décidé de réagir en signant une convention avec l'éco-organisme Alcome dont la spécialité est l'accompagnement des collectivités pour la réduction des mégots dans l'espace public.

La structure finance 50 cendriers de rues et 500 autres s'adaptant sur les poubelles existantes. Chaque commune a été étudiée afin de cerner les points les plus judicieux pour l'installation de ces équipements prévus bientôt.

Vous fumez ? Trouvez le cendrier le plus proche.

ENSEMBLE RÉINVENTONS NOTRE ESPACE PUBLIC

- # Propreté
- # Tri
- # Nature en ville



Plan propreté

Propreté : tous concernés !

L'espace public est un bien commun qui appartient à chacun. Et personne, qu'il soit, habitant, commerçant, touriste n'a envie d'évoluer dans des rues, des jardins, des places dénaturés par des déchets abandonnés.

Pour répondre par l'action aux résultats d'un audit réalisé en 2023 sur l'état de propreté de nos communes un plan propreté sur 3 axes va s'appliquer. Le volet préventif s'adresse à tous, particuliers, associations,

entreprises et commerçants avec un message, « la propreté est l'affaire de tous ». Le volet curatif porte sur la réorganisation des moyens proposés sur le domaine public pour inciter à la propreté. Car être exemplaire, avant de recommander à l'ensemble des habitants des Sorgues du combat d'adopter les bonnes pratiques est la première pierre angulaire. Le volet dissuasif sera utilisé en cas de mauvaises pratiques alors que les solutions existent.



Sensibilisation et pédagogie

L'Éco-ambassadrice tisse le lien

Extension des consignes de tri, changement du mode de collecte, sensibilisation aux bons gestes, développement du tri des biodéchets et du compostage, les missions d'une éco ambassadrice des Sorgues du combat est un travail pédagogique au quotidien et en proximité. Elles sont à la fois animatrices, accompagnatrices, informatrices, facilitatrices, chargées de diffuser la bonne parole sur les bonnes pratiques en porte à porte, en réunion publique, dans les écoles et même dans les entreprises pour sensibili-

ser les salariés. « Les déchets, c'est l'affaire de tous. On a tous une poubelle et donc chaque jour une responsabilité » explique Marie Pascale Paris. Mais attention, pas question pour elle de forcer ou de contraindre, mais plutôt de convaincre. L'éco ambassadrice devenue « guide » diffuse par exemple, depuis janvier, en porte à porte, en réunion publique, sur les sites de compostage, ce qu'il faut savoir sur les biodéchets et surtout ce que l'intercommunalité met en œuvre pour développer cette pratique.



1 407 tonnes, c'est la quantité de verre collecté sur notre territoire en 2022. 148 points d'apport volontaire sont mis à disposition sur les cinq communes.

Illustration : Valérie Mathieu

La preuve par cinq

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ou PLPDMA, se décline dans les communes par des actions concrètes qui impliquent tous ceux qui ont un rôle à jouer. Parce que réduire les déchets est l'affaire de tous. Exemples choisis de ce qui existe dans nos 5 communes.



Sorgues

Un marché zéro déchet

Le marché de Sorgues, toujours très fréquenté, fait l'objet dès le 3 mars, d'une phase d'expérimentation avec un objectif zéro déchet. Les commerçants tenant stand sont donc mis à contribution. Fini la distribution à outrance de sacs plastiques, exit les tickets de caisse sauf exception. Et surtout, personne ne part sans avoir nettoyé son emplacement. La ville a élaboré une charte d'engagement. Côté clientèle, l'usage des cabas ou caddies est de mise, afin d'éviter l'abus de plastique. « Ce que nous demandons, c'est que tous les usagers du marché contribuent à laisser la place propre. Le net-

toyage d'après marché coûte, à la collectivité, 100 000 euros par an. Adopter les bonnes pratiques, peut générer de grosses économies » précise Cyrille Gaillard, élu à Sorgues et à la CASC, en charge des déchets. La période de test est programmée sur six mois, avec une mise en place progressive. Des rencontres entre élus sorguais et syndicat des commerçants non sédentaires ont eu lieu en amont. Après un bilan, selon les résultats le dispositif marché zéro déchet pourrait être dupliqué sur les autres villes de l'intercommunalité.



Pernes les fontaines

Des composteurs en bois de palettes

Le projet de création de composteurs collectifs, à partir de bois de palettes, porté par les Sorgues du comtat, a pris forme dans l'atelier de la bricothèque Fablab de Pernes. Cinq composteurs ont déjà été livrés courant janvier et vont être installés par les ser-

vices techniques sur différents sites. Cinq autres sont encore à fabriquer et livrer. Première étape, pour réussir la revalorisation, chercher les bonnes palettes, « Elles doivent être recyclables, donc non traitées chimiquement. Elles sont démontées, rabotées et chaque planche est ensuite utilisée pour fabriquer le coffre du composteur collectif d'un mètre cube » précise Franck Dorat, de cette structure partenaire qui est un modèle pour ses pratiques vertueuses au service du développement durable.



Althen des Paluds

Du broyat pour les plantations

Depuis son ouverture en 2022, la plateforme de récupération et valorisation des déchets verts contribue à promouvoir une véritable économie circulaire verte. Les particuliers n'ont pas accès à cet espace où sont acheminés seulement les déchets des services espaces verts, ce qui permet de désengorger les deux déchetteries du territoire pour y favoriser le dépôt des déchets des parti-

culiers et d'éviter les brûlages, illégaux depuis 2011. Il est bon de rappeler, qu'une fois revalorisés et transformés en broyat ou terreau, à Althen des paluds, les végétaux retournent, en grande partie vers les agents des espaces verts, formant une boucle vertueuse, écologiquement et économiquement intéressante. Le broyat ou terreau, devenu ressource pour la collectivité sert à pailler ou nourrir les sols et plantations des massifs de nos communes. Chaque citoyen peut également récupérer gratuitement du broyat dans les déchetteries intercommunales sur des espaces de dons dédiés.

Vous avez la main verte ? C'est le printemps alors n'hésitez plus !



Bédarrides

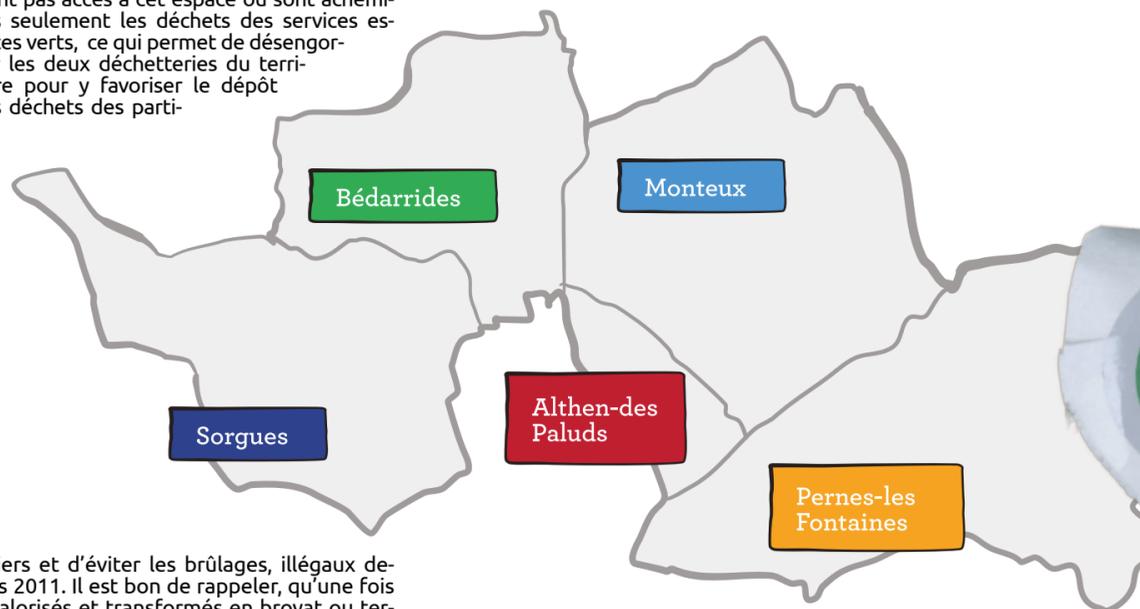
Bons résultats pour les biodéchets

Pour offrir à tous la possibilité de composter ses biodéchets, l'intercommunalité a mis en place des points d'apport volontaire ou PAV, dans chacune des cinq communes.

A Bédarrides, il est juste derrière la poste et répond principalement aux attentes et besoins des habitants de l'hypercentre du village.

« C'est une forme de compostage partagé ciblant les personnes qui n'ont pas de jardin ou n'ont pas envie de composter chez eux. Il suffit d'amener son sac de biodéchets au point d'apport volontaire, rien de plus » explique Jean Berard, le maire de la commune. D'ailleurs en 2024, il est prévu de doubler ces PAV.

Ce qui est remarquable à Bédarrides, c'est la progression de participation : 587 kg de biodéchets ont été récoltés depuis la mise en place du PAV et les derniers chiffres font ressortir que la collecte a doublé entre décembre 2023 et janvier 2024, « Quand les habitants s'approprient ce nouveau dispositif, les résultats sont là ! » conclut-il.



Monteux

Réparer et réutiliser les jeux, fruit d'une action collaborative

Fédérer autour des trois R c'est attirer des porteurs de projets pour agir collectivement. C'est ainsi que tout au long du mois de janvier, le siège de la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat s'est transformé en point de collecte de jeux, au profit de l'association Graines de Cabanes.

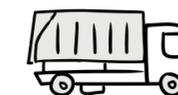
Quatre écoles montiliennes ont suivi, avec dépôt aux heures périscolaires et le dispositif s'est étendu à Sorgues avec deux sites de collecte. L'idée est de récupérer des jeux, même incomplets, pour petits et grands puis de les reconditionner si besoin avant de les redistribuer.

Ce partenariat éphémère intègre la notion de réduction des déchets et du réemploi. Il a si bien fonctionné que, d'après la responsable de l'association qui a déjà récupéré et reconditionné plus de 400 jeux, une nouvelle collecte devrait avoir lieu à partir du 15 mai.





Les chiffres



2,4

tonnes collectées en 6 mois sur 5 points de collecte pour 164 habitants inscrits



2 000

composteurs individuels estimés à la distribution sur l'année



5

Points d'apport volontaire



3

sites de compostage partagé

Vous êtes plutôt individuel ou collectif ?

- Le composteur individuel en bois est l'un des moyens adaptés aux foyers disposant d'un jardin ou d'un espace privatif au sein duquel il leur sera possible d'installer cet équipement à prix réduit (l'intercommunalité prend en charge plus de la moitié du coût d'achat). Deux tailles sont disponibles selon la composition du foyer.
- Les composteurs partagés installés dans certains quartiers vous permettent d'agir collectivement avec des voisins. Pour venir y déposer les biodéchets, il faut d'abord vous inscrire sur le site Internet des Sorgues du Comtat.

Vous souhaitez en créer un près de chez vous ? Ce projet doit être porté par un référent et 10 foyers d'un même quartier au minimum. Il suffit au référent de faire la demande via le formulaire dédié qui se trouve sur le site internet de l'Agglo. Une charte d'engagement est à remplir et signer pour assurer la bonne gestion du site.

- La colonne biodéchets en Point d'Apport Volontaire (PAV-Biodéchets) s'adresse aux habitants ne pouvant ou ne souhaitant disposer d'un composteur individuel. Les points d'implantation des PAV-Biodéchets sont consultables sur le site internet de l'Agglo. Une fois collectés, ces biodéchets sont compostés et permettent de nourrir d'éléments organiques naturels les terres agricoles.

Le printemps des biodéchets

Le tri des déchets organiques

Été 2023 : Les premiers points d'apport volontaire de biodéchets ont fait leur apparition sur le territoire intercommunal lors d'une expérimentation à laquelle ont participé 164 habitants volontaires.

Qu'entend-on par "biodéchets" ?

Les biodéchets sont des résidus organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales. Ils sont constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, restes de repas, produits non consommés ou périmés), et des petits déchets verts du jardin (déchets de tonte, feuilles mortes, débris de coupe d'arbustes, brindilles).

Bien entendu sont exclus les matériaux non dégradables (plastique, tissus synthétiques, contenu des sacs d'aspirateur, litière ...) ainsi que certains déchets d'origine animale (viande, poisson) qui peuvent attirer des nuisibles.



Retour aux sources ...

En France, les biodéchets représentent environ 30 % des déchets ménagers. Un tonnage conséquent qui se répercute sur les dépenses en matière de gestion des déchets pour la collectivité et les usagers alors qu'ils sont faciles à « sortir » de nos poubelles. En les triant à la source, on évite des frais liés à leur collecte, leur transport et à leur traitement.

De plus, valorisés par compostage, les biodéchets se transforment en fertilisant pour les sols et deviennent alors une ressource 100% naturelle et gratuite. Un retour à la terre vertueux !



Besoin d'aide ?

Les ambassadeurs(rices) du tri sont à vos côtés pour vous guider en matière de bio-déchets, d'utilisation des composteurs individuels et collectifs.

Contactez-les : 04 65 83 00 37
ecoambassadeur@sorguesducomtat.fr

Retrouvez ici l'explication en vidéo de Stéphanie Dauberte



Récupagrie, pionnier en Europe

Michel Recordier, préside l'association d'agriculteurs vauclusiens qui récupèrent les plastiques de leurs exploitations.

Plus de 10 ans avant les mesures de restriction de l'usage des plastiques, une initiative unique dans la collecte des déchets plastiques agricoles a vu le jour sur le territoire des Sorgues du Comtat. Michel Recordier, témoigne de l'ascension de la plateforme associative d'agriculteurs devenue un modèle unique en Europe.

Dans quelles circonstances est née l'association Récupagrie ?

En 2006, nous étions une vingtaine d'agriculteurs locaux à chercher une solution pour nos déchets professionnels en vue de leur recyclage. Notre objectif ? Offrir aux agriculteurs du territoire la possibilité de déposer leurs déchets agricoles (sacs d'engrais, goutte-à-goutte, bâches pour serres, petites chenillettes, sac pour paillage blancs ou de couleurs) sur notre site, afin que ces produits ne finissent dans la nature. Nous voulions éviter de les enfouir ou de les brûler.

Notre projet de collecte des plastiques usagers a reçu l'appui du syndicat des exploitants agricoles de Vaucluse et de la Chambre d'agriculture avec pour partenaire ADIVALOR, la filière de recyclage de tout le plastique agricole français. La mairie de Monteux a mis un terrain à notre disposition aux Mourgues où nous nous sommes installés.



Comment a évolué votre structure au fil des ans ?

En 2018, la communauté de communes des Sorgues du Comtat a aménagé, en limite de la déchetterie intercommunale des Jonquiers à Pernes les Fontaines, le site actuel plus adapté au développement de notre activité avec un pont bascule et un espace qui s'étend sur 6 000 m2. Je suis allé voir le Département et la Région qui nous ont également apporté leur aide financière.

Il faut souligner que nous sommes la seule plateforme d'Europe gérée par des agriculteurs bénévoles qui récupère les plastiques agricoles. Aujourd'hui nous comptons 385 adhérents qui trient chaque type de plastique afin de faciliter leur recyclage. Nous travaillons avec plus de



Dans le cadre des journées européennes consacrées aux schémas de collecte des plastiques agricoles usagés qui se sont déroulées en juin 2022 à Avignon, une visite du site de Récupagrie avait été organisée. La plateforme de récupération des plastiques agricoles fut choisie pour illustrer le thème "Zéro plastique au champ, 100 % recyclés". Parmi les représentants des différents pays, des européens mais aussi des observateurs venus d'Australie.

cinq intercommunalités. Nous avons doublé notre volume depuis 2016, atteignant 1336 tonnes en 2023. Nous participons à la préservation de l'environnement mais aussi à la valorisation de ces plastiques qui bénéficient d'une nouvelle vie grâce à la filière.

Quelles sont les perspectives d'avenir pour Récupagrie à l'horizon du zéro plastique de 2025 ?

Cela semble un peu compliqué en raison du manque d'usines de transformation. En Chine, ils fournissent des matières neuves à des prix défiant toute concurrence. Le recyclage coûte plus cher. Mais nous avons une nouvelle unité de traitement des plastiques qui s'est implantée à Vendargues dans l'Hérault. Ce sera une force pour l'avenir en raison de sa proximité géographique.

DÉCOUVREZ ICI L'INTERVIEW VIDÉO DE MICHEL RECORDIER



Le site Récupagrie, inauguré en 2020, soutenu par les Sorgues du Comtat



La communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat a effectué des travaux pour 486 000 € (investissement) et a reçu 140 000 € de subvention (Région & État). L'association support de Récupagrie, dirigée uniquement par des agriculteurs, a pris en charge le pont-basculé et le local pour le bureau (financé par le Crédit Agricole).

Vous avez des Questions ?

Nous y répondons dans cette rubrique

Vous êtes nombreux à nous poser des questions pratiques sur des sujets de vie quotidienne ou sur le fonctionnement de notre intercommunalité. Nous les partageons en y apportant les réponses qui peuvent vous être utiles.



Karine V Sorgues

Nouvellement propriétaire d'un appartement sur la commune de Sorgues, je ne dispose pas de jardin. J'ai entendu dire que le CASC avait disposé des points d'apport. Comment savoir où déposer mes biodéchets ?

En effet, des conteneurs en point d'apport volontaire sont installés sur chaque commune. Vous pouvez retrouver le point le plus proche de chez vous en vous rendant sur la section « Infos pratiques / Gestion des déchets » sur notre site internet : www.sorguesducomtat.fr

Pour utiliser ces conteneurs, vous pouvez vous inscrire à : ecoambassadeur@sorguesducomtat.fr ou au 04 65 83 00 37.



Julien B Althen-des-Paluds

Peut-on trier les déchets types ampoules, vaisselle ou verre de table cassés dans les bacs à verre ?

Non, ces produits ne vont pas dans les bacs à verre car ils ont une composition chimique différente du verre d'emballage ce qui ne permet pas le même traitement.

Vous pouvez trier vos ampoules en déchetteries et/ou à l'accueil de certains magasins. Si la vaisselle n'est pas cassée, vous pouvez l'apporter dans les espaces de réemploi en déchetterie pour qu'elle ait une seconde vie. Enfin, les verres de tables cassés sont à mettre dans les ordures ménagères.



Gérard O Pernes

Il m'arrive parfois d'avoir de gros cartons trop volumineux qui ne passent pas dans la colonne de tri près de chez moi. Comment puis-je procéder pour m'en débarrasser correctement ?

L'ouverture de la colonne est adaptée à l'échelle des éléments traités au centre de tri. Si certains de vos cartons ne rentrent pas, c'est qu'ils ne doivent pas aller dans cette colonne. Pour les cartons plus gros qu'une boîte à chaussure, vous pouvez les amener directement en déchetterie. Incérer de force des cartons trop volumineux dans la colonne risque d'obstruer l'ouverture et d'en empêcher le bon fonctionnement.

Il faut changer notre regard pour voir en nos déchets de futures ressources

Stéphanie Dauberte
Ambassadrice du tri

DÉCOUVREZ ICI LES 16 ACTIONS POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS



Merci !

Merci pour votre geste de tri : 4,45% d'emballages ménagers ont été recyclés en plus.
Merci pour votre implication : 78% des habitants des Sorgues du Comtat savent que tous les emballages se trient et plus de la moitié déclarent le savoir précisément.
Merci pour votre confiance : 65% des habitants des Sorgues du Comtat pensent que les emballages sont bien recyclés.

(Enquête IPSOS/citeo 2023).

Pour poser une question



communication@sorguesducomtat.fr



Sur le site web



communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat (en MP)



Cet emballage se trie.



À déposer avec vos autres emballages, dans votre colonne de tri*.

Cet objet ne se trie pas.

À jeter avec vos ordures ménagères.



BIEN TRIER, C'EST MIEUX.
Retrouvez les bons gestes sur votre application mobile.



CITEO

* Avant de les trier, n'oubliez pas de séparer la partie plastique du carton.